

<b>COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 5 JUILLET 2022</b>
--

L'an deux mille vingt-deux, cinq juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 29 juin 2022

**Étaient présents** Bertrand Hauchecorne, Marie-Christine Malet (en distanciel), Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Alain Damar, Michèle Dolléans, Corinne Montdamert, Jean Duval, Robert Genty, François Gabrion, Marianne Pierre, Séverine Jouselin (en distanciel), Stéphane Roy, Caroline Ménager.

**Était absente** :

Valérie Hérold

**Secrétaire de séance** : Marianne Pierre

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

<b>2022 - 025</b>	<b>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE</b>
-------------------	--

Bertrand Hauchecorne informe le conseil municipal que le contrat d'agence postale arrive à échéance. L'ouverture de l'agence sur un certain nombre d'heures par mois est obligatoire. Le renouvellement se fait sur une durée entre 3 et 9 ans. Le maire propose au conseil un renouvellement pour 5 ans afin que le conseil élu en 2026 puisse faire un choix mais non précipité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler le contrat pour 5 ans dans les mêmes conditions et montant.

<b>2022 - 026</b>	<b>TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MÉDIATHEQUE A LA CCTVL</b>
-------------------	--

Bertrand Hauchecorne informe le Conseil de la possibilité de transférer la compétence à la CCTVL via une convention au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ceci aura l'avantage de participer aux évènements organisés par le réseau des médiathèques de la CCTVL, de bénéficier de subventions de la DRAC grâce à la convention entre la DRAC et la CCTVL. Pour les bénévoles, rien ne sera modifié si ce n'est la signature d'une convention avec chacun d'entre eux afin d'assurer leur sécurité. Les modalités financières de ce transfert seront discutées au sein de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide le transfert de la compétence.

	<b>CONSEIL DES CITOYENS</b>
--	-----------------------------

Le Conseil Citoyen fonctionne depuis le mois d'avril et s'est réuni à 2 reprises.

Il a effectué des propositions pour la commune sur des sujets de mobilité et d'habitat participatif.

Des membres pourront participer aux commissions de la commune.

Le conseil citoyen a été consulté par le PETR Pays-Loire-Beauce dans le cadre du renouvellement de la programmation Leader.

Le compte -rendu de la dernière réunion est mis en annexe.

2022 - 027

## CHOIX DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AGENDA 2030

Stéphane Roy présente les candidatures pour l'Agenda 2030.

L'élaboration de l'Agenda 2030 dans les délais impartis nécessite l'organisation de 3 réunions du groupe de pilotage, de la rédaction d'une trentaine de fiches d'actions pour les prochaines années. Ni les élus, ni les agents municipaux n'auront le temps d'élaborer seuls se travail. Aussi, est-il proposé de prendre un cabinet compétent pour le faire avec un objectif de validation de l'Agenda 2030 en décembre 2022.

Deux propositions ont été faites. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir la candidature de Mme Naizot, du bureau d'études *La croix du Sud*, située à Beaugency pour un montant de 3700€ HT.

## INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS MUNICIPAUX

Un point est effectué sur les travaux et projets de la commune.

Concernant les travaux de la cantine, la mairie doit contacter un géomètre.

Pour les travaux de la mairie, le prochain rendez-vous aura lieu le 20 juillet avec l'architecte. Les travaux devraient démarrer en 2023.

Au sujet du projet piétons-vélo, le prochain rendez-vous aura lieu le 18 juillet avec le maître d'œuvre.

Enfin, concernant l'installation du commerce sur la commune, Proxi et M Otmani ont été mis en relation.

Un projet de convention sera soumis au prochain conseil.

2022 - 028

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DES BOULISTES

Jean-Claude Yehouessi propose une subvention exceptionnelle de 300€ pour l'association. Celle-ci avait été promise pour l'achat de matériel mais n'avait pas été mise au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'octroi de cette subvention.

2022 - 029

## CONVENTION EN PARTENARIAT FESTIVAL DE LA BIODIVERSITÉ 2022

Bertrand Hauchecorne présente ce festival consistant en la réalisation de courts métrages qui seraient ensuite projetés dans la salle polyvalente sur la thématique de la biodiversité. Certains membres du conseil pourront participer à la sélection de ces courts métrages.

Le PETR Pays-Loire-Beauce prend en charge la quasi-totalité du coût, il resterait 700€ à charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide la candidature de la commune pour un montant de 700€.

## AFFAIRES DIVERSES

2022 - 030

## CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Eric Couadier a rencontré l'Agence Départementale d'Information sur le Logement qui propose un accompagnement des communes sur les consommations des bâtiments publics.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, l'ADIL 45-28 a souhaité s'engager auprès des collectivités Loirétaines afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Depuis le 28 mai 2018, le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) est proposé par l'ADIL 45-28, service destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques en partenariat avec l'ADEME.

Les objectifs de l'ADIL 45-28 sont d'accompagner les communes dans la réalisation d'économies financières, la rénovation efficace de leur patrimoine bâti, la diminution de la dépendance aux énergies fossiles, par définition non durables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. Sa mission est aussi de favoriser la production d'énergies renouvelables locales. Ces objectifs participent à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux de réduction des consommations d'énergie

L'ADIL met à disposition des collectivités qui en font la demande un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

La commune souhaite confier à l'ADIL 45-28 la mise en place du CEP et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

La durée de la présente convention est fixée à 12 mois et prendra effet à la date de signature de la convention. Cette présente convention peut être reconduite.

Le montant annuel de la contribution au CEP a été fixé par le Conseil d'Administration de l'ADIL 45-28 à 1€/an/hab. La population considérée est la population légale en vigueur publiée par l'INSEE (<http://www.insee.fr/fr/>), au 1er janvier de l'année de signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De confier à l'ADIL 45-28 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 1 an, renouvelable,
- D'autoriser le Maire à signer avec l'ADIL 45-28 la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

2022 - 031	<b>MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL</b>
------------	---

Le Maire indique au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation et adjoint technique permanent à temps non complet, augmentation d'une heure hebdomadaire, pour nécessité de service (organisation du service périscolaire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, de 32 heures (temps de travail initial) à 33 heures (temps de travail modifié) le poste d'adjoint d'animation et de 25 heures (temps de travail initial) à 26 heures (temps de travail modifié).
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

● **Eclairage public**

L'éclairage public est source de dépenses importantes, et a vu le coût augmenter ces derniers mois. Il est proposé de réguler l'éclairage la nuit.

Le conseil municipal décide d'éteindre l'éclairage à compter du mois d'août sur la commune entre minuit et cinq heures du matin, à l'exception de la rue Saint Fiacre. Une concertation avec les communes voisines aura lieu pour les rues mitoyennes et les armoires partagées.

● **14 juillet - L'organisation des festivités est en cours.**

- Travaux rue de la Perrière

Les réunions de chantier sont hebdomadaires et se déroulent bien. Les travaux devraient être terminés dans les délais.

- Pancarte city stade

Une pancarte va être installée afin d'indiquer clairement les horaires d'ouverture.

- Retour sur la journée de ramassage des déchets du 2 juillet

Un retour positif est effectué sur la journée de ramassage des déchets du 2 juillet. L'opération sera à renouveler deux fois par an.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30

Prochain conseil municipal :

Mercredi 21 septembre à 18h45